

**Conjoint du chef d'entreprise ou partenaire lié au chef d'entreprise par un pacte civil de solidarité travaillant dans l'entreprise familiale
Déclaration d'option d'un statut**

(Articles L121-4 à L121-8 du Code de Commerce)

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

conjoint marié ou partenaire pacsé

avec

NOM :

Prénom :

Chef de l'entreprise individuelle

Gérant de l'EURL (dénomination de la société) :

Gérant majoritaire de la SARL (dénomination de la société) :

déclare participer de manière régulière à l'activité de l'entreprise avec celui-ci (ou celle-ci) et déclare opter pour le statut suivant :

Conjoint collaborateur (1)

Conjoint salarié (2)

Conjoint associé (3)

Fait à :

Le

Signature du conjoint

Signature du chef d'entreprise

(1) Le chef d'entreprise doit être entrepreneur individuel, gérant d'EURL ou gérant majoritaire de SARL (sous réserve d'une condition de seuil d'effectif salarié pour la forme sociétaire). En application de l'article L 121-4 du Code de Commerce, les conjoints qui exercent à l'extérieur de l'entreprise une activité salariée d'une durée au moins égale à la moitié de la durée légale du travail, ou une activité non salariée, sont présumés ne pas exercer dans l'entreprise une activité professionnelle régulière. (Seul le conjoint-collaborateur fait l'objet d'une mention dans les registres de publicité légale professionnels, RCS et/ou RMA).

(2) Quel que soit le statut juridique de l'entreprise.

(3) Le conjoint du gérant majoritaire de la SARL est associé et participe à l'activité de l'entreprise.